



## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

*Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal*

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 1 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 21	L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 8 octobre deux mille dix-neuf.
---	---

### PRESENT(E)S : 20

MARC REGNOUX, REGIS ARNAUD, MARTINE BESSON, ANDRE CHANUDET, CHRISTIAN DE REMACLE, PATRICK FOURNIER, ADRIEN GIVERNAUD, MURIELLE PANIAGUA, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, MARIE-PIERRE JUPILLE, MAGALI LABONNE, MARIE-NOELLE LAMBINET, MICHEL LIMAGNE, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, ALAIN PAULET, GABRIEL PORTIER, VERONIQUE POUZOL, JEAN-MARC TAVIOT

### REPRESENTE(E)S (1) :

KAREN RAVIER REPRESENTEE PAR ANDRE CHANUDET

### NON REPRESENTE(E)S (6) :

MIREILLE AUGHEARD  
NATERCIA BRANDAO  
JEAN-FRANÇOIS KAUFFMAN  
CECILE MENDES  
ROLANDE MOREAU  
MATHIEU PERONA

Secrétaire de séance : ALAIN PAULET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 est :

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. RECOURS A L'ARTICLE 2122-22 DU C.G.C.T.

Rapporteur : Marc REGNOUX

N° d'alinéa de l'article 2122-22 du CGCT Délibération du 7 avril 2014	TIERS	OBJET	MONTANT
4. Marchés publics passés en délégation du Conseil Municipal et groupement de commandes			

## FINANCES

### 2. DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Marc REGNOUX

La décision modificative n°2 sur le budget principal concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### Section de fonctionnement :

#### Dépenses :

60632 fournitures de petit équipement ⇒ ajouter + 3 000€  
60633 fournitures de voirie ⇒ ajouter + 3 000€  
61551 entretien matériel roulant ⇒ ajouter + 3 000€  
6184 formation ⇒ ajouter + 3 000€  
6247 transports collectifs ⇒ ajouter + 3 000€ (transport des ainés)  
657361 Caisse des écoles ⇒ ajouter + 1 400€ (transport scolaire piscine)  
739223 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ⇒ diminuer de – 3 600€  
023 virement à la section d'investissement ⇒ ajouter + 19 600€ (autofinancement)  
Total = 32 400€

#### Recettes :

70846 mutualisation ⇒ diminuer de – 8 000€ (temps de mutualisation inférieur à la prévision)  
7381 taxe additionnelle droits de mutation ⇒ ajouter + 5 500€  
7388 taxe sur terrains constructibles ⇒ ajouter + 26 000€ (taxe sur vente de terrains rendus constructibles après 2010)  
7411 dotation forfaitaire ⇒ diminuer de – 8 000€  
74718 Autres ⇒ ajouter + 12 000€ (fonds de soutien TAP 2018 + fonds service minimum)  
74835 allocations compensatrices TH ⇒ ajouter + 4 900€  
Total = 32 400€

### Section d'investissement :

#### Dépenses :

Opération 45 Sécurité publique ⇒ diminuer de – 1 000€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 55 Equipements sportifs ⇒ diminuer de – 1 700€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 58 Groupe scolaire ⇒ diminuer de – 1 000€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 59 Maison des jeunes ⇒ ajouter + 25 000€ (marché de maîtrise d'œuvre)  
Opération 69 Bâtiments communaux ⇒ diminuer de – 8 000€  
Opération 85 Aménagement parcs de loisirs ⇒ diminuer de – 500€  
Opération 9616 Voirie 2016 ⇒ diminuer de – 3 500€ (montant travaux SIEG rue Sanitas inférieur à estimation)  
Opération 9619 Voirie 2019 ⇒ ajouter + 12 960€ (travaux électriques JC DECAUX, fresques ENEDIS, démolition pool house, provision)  
Opération 9902 Giratoire Saint Martin ⇒ diminuer de – 660€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 9905 Place Saint Paul ⇒ diminuer de – 2 700€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 9910 Rue Saint Martin ⇒ diminuer de – 3 800€ (réalisations inférieures aux estimations)  
Opération 9915 Rue Pierre Robin ⇒ ajouter + 2 500€ (consultation marchés Ville de Riom supérieure à estimation)  
Opération 9917 Aménagement place du 1<sup>er</sup> mai ⇒ ajouter + 8 000€ (aménagement devant le gymnase)  
Opération 411 équipements ⇒ ajouter + 1 000€ (acquisition vélo électrique)  
  
2111 achat de terrains ⇒ ajouter + 15 000€ (provision pour futurs achats de terrain)  
Total = 41 600€

Opérations patrimoniales en lien avec des anciennes acquisitions par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF (opérations d'ordre en chapitre 041)

#### Recettes :

1327 subvention investissement ⇒ ajouter + 22 000€ (subvention FEDER – tableaux numériques)  
021 virement de la section de fonctionnement ⇒ ajouter + 19 600€  
Total = 41 600€

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces différentes modifications énoncées ci-dessus.**

Vous trouverez sur AGORA « rubrique conseils municipaux » les documents budgétaires correspondants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 3. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU

Rapporteur : Alain PAULET

La décision modificative n°1 sur le budget eau concerne uniquement la section d'investissement.

#### Section d'investissement :

##### Dépenses :

Opération 72 rue hotel de ville ⇒ ajouter + 10€

Opération 76 branchements divers 2019 ⇒ ajouter + 7 000€ (acquisition de prélocalisateurs de fuites suite aux préconisations de l'étude diagnostique réalisée)

##### Recettes :

1641 emprunts ⇒ ajouter + 5 841€

2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA ⇒ ajouter + 1 169€

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces différentes modifications énoncées ci-dessus.

Vous trouverez sur AGORA « rubrique conseils municipaux » les documents budgétaires correspondants.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Alain PAULET

La décision modificative n°1 sur le budget assainissement concerne uniquement la section d'investissement.

#### Section d'investissement :

##### Dépenses :

Opération 70 travaux de proximité 2019 ⇒ diminuer de – 10 000€

Opération 6719 Rue Jean Moulin ⇒ ajouter + 10 000€ (branchements supplémentaires)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces différentes modifications énoncées ci-dessus.

Vous trouverez sur AGORA « rubrique conseils municipaux » les documents budgétaires correspondants.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5. DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Murielle PANIAGUA

La décision modificative n°2 sur le budget caisse des écoles concerne uniquement la section de fonctionnement.

#### Section de fonctionnement :

##### Dépenses :

624 transports collectifs ⇒ ajouter + 700€ (frais de transport pour piscine)

##### Recettes :

7474 participations ⇒ ajouter + 700€ (subvention commune)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces différentes modifications énoncées ci-dessus.

Vous trouverez sur AGORA « rubrique conseils municipaux » les documents budgétaires correspondants.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 6. PRIX DE L'EAU 2020 : REDEVANCE COMMUNALE

Rapporteur : Alain PAULET

Suite aux augmentations votées depuis 2015 en matière de tarif de l'eau, il est proposé, pour 2020, de maintenir le prix global de l'eau à hauteur de celui de 2019.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le montant de la redevance communale comme suit pour 2020 :

- |   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| - 0.94 € HT/ m <sup>3</sup> pour la part AEP soit 0.992 € TTC (TVA à 5.5 %)           | (0.94 € HT / m <sup>3</sup> en 2019) |
| - 0.51 € HT/ m <sup>3</sup> pour la part assainissement soit 0.561 € TTC (TVA à 10 %) | (0.51 € HT / m <sup>3</sup> en 2019) |
| - Soit un total de 1.553 € TTC/m <sup>3</sup> pour 2020,                              | (1.553€ TTC/ m <sup>3</sup> en 2019) |

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## PERSONNEL COMMUNAL

PAS DE DOSSIER

## ORGANISMES EXTERIEURS

### 7. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Murielle PANIAGUA

Les contrats enfance/jeunesse de l'ex-territoire « Riom communauté » et de l'ex-territoire « Volvic Sources et Volcans » ont pris fin en décembre 2017.

Ils ont été renouvelés pour un an en intégrant les actions de ces 2 contrats dans le contrat de l'ex-territoire « Limagne d'Ennezat ». Ce contrat a pris fin en décembre 2018.

Il s'agit maintenant de signer un seul et même contrat enfance-jeunesse pour l'ensemble du territoire de « Riom Limagne et Volcans » regroupant les actions de toutes les communes et de la communauté d'agglomération et valable pour 4 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour une durée de 4 ans.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. SIEG : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE LOUIS PASTEUR

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Louis Pasteur (programme travaux voirie 2020), des travaux d'éclairage public sont prévus.

Le montant des dépenses est de 4 900,00 € HT avec une part communale de 2 450,48 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet présenté par le SIEG ;
- de solliciter auprès du SIEG le financement présenté ci-dessus et de demander l'inscription de ces travaux au programme 2020 du SIEG.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## MARCHÉS PUBLICS

PAS DE DOSSIER

## 9. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE BANDE DE TERRAIN EN VUE DE SA CESSION

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre de l'urbanisation du lotissement « le clos de l'Ambène » par la société EUROPEAN HOMES, il convient de déclasser du domaine public afin de régulariser l'alignement de la rue de l'Ambène et de calibrer cette rue à 12m de large.

Cette emprise non cadastrée à ce jour d'une contenance de (d'Ouest en Est) :

- Parcelle 1 : 647 m<sup>2</sup> environ (cette parcelle restera à terme propriété de la commune de MOZAC)
- Parcelle 2 : 28 m<sup>2</sup>
- Parcelle 3 : 33 m<sup>2</sup>
- Parcelle 4 : 4 m<sup>2</sup>
- Parcelle 5 : 20 m<sup>2</sup>
- Parcelle 6 : 13 m<sup>2</sup>
- Parcelle 7 : 68 m<sup>2</sup>
- Parcelle 8 : 34 m<sup>2</sup>
- Parcelle 9 : 47 m<sup>2</sup>
- Parcelle 10 : 29 m<sup>2</sup>

Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles listées ci dessus;
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

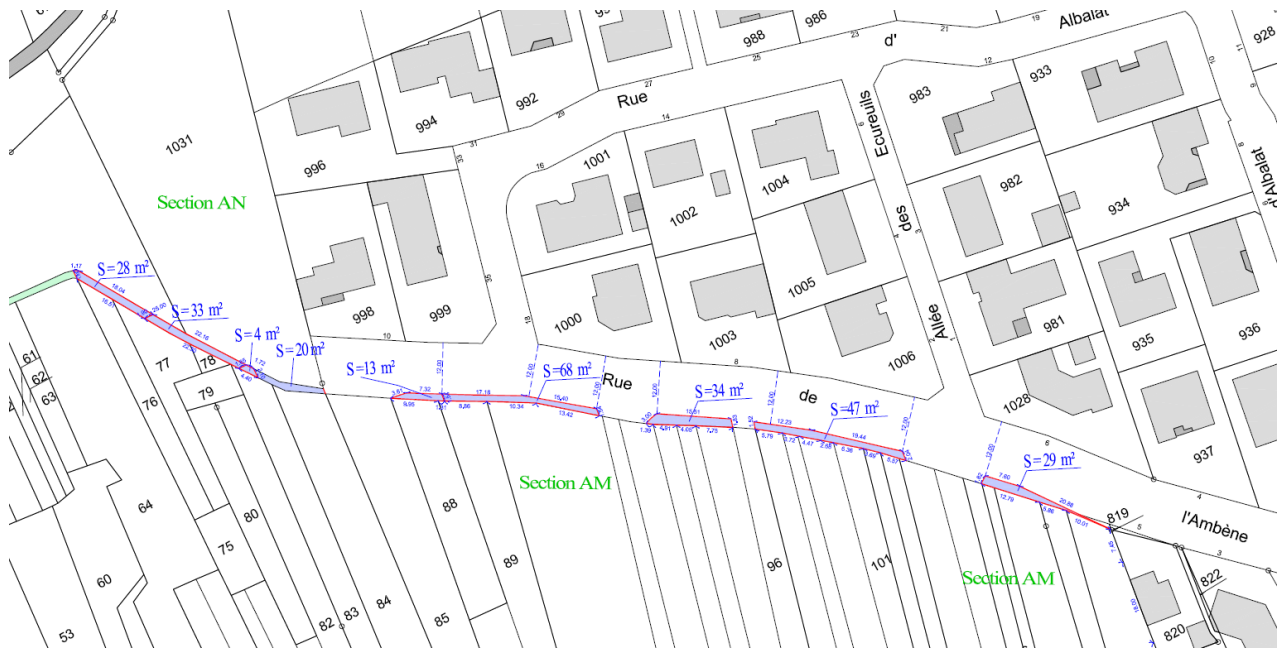


**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10. VENTE DE DIVERSES PARCELLES A LA SOCIETE EUROPEAN HOMES

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre de l'urbanisation du lotissement « le clos de l'Ambène » par la société EUROPEAN HOMES, il convient de vendre à la société EUROPEAN HOMES, les parcelles précédemment délaissées du domaine public.



Il est donc proposé au Conseil municipal :

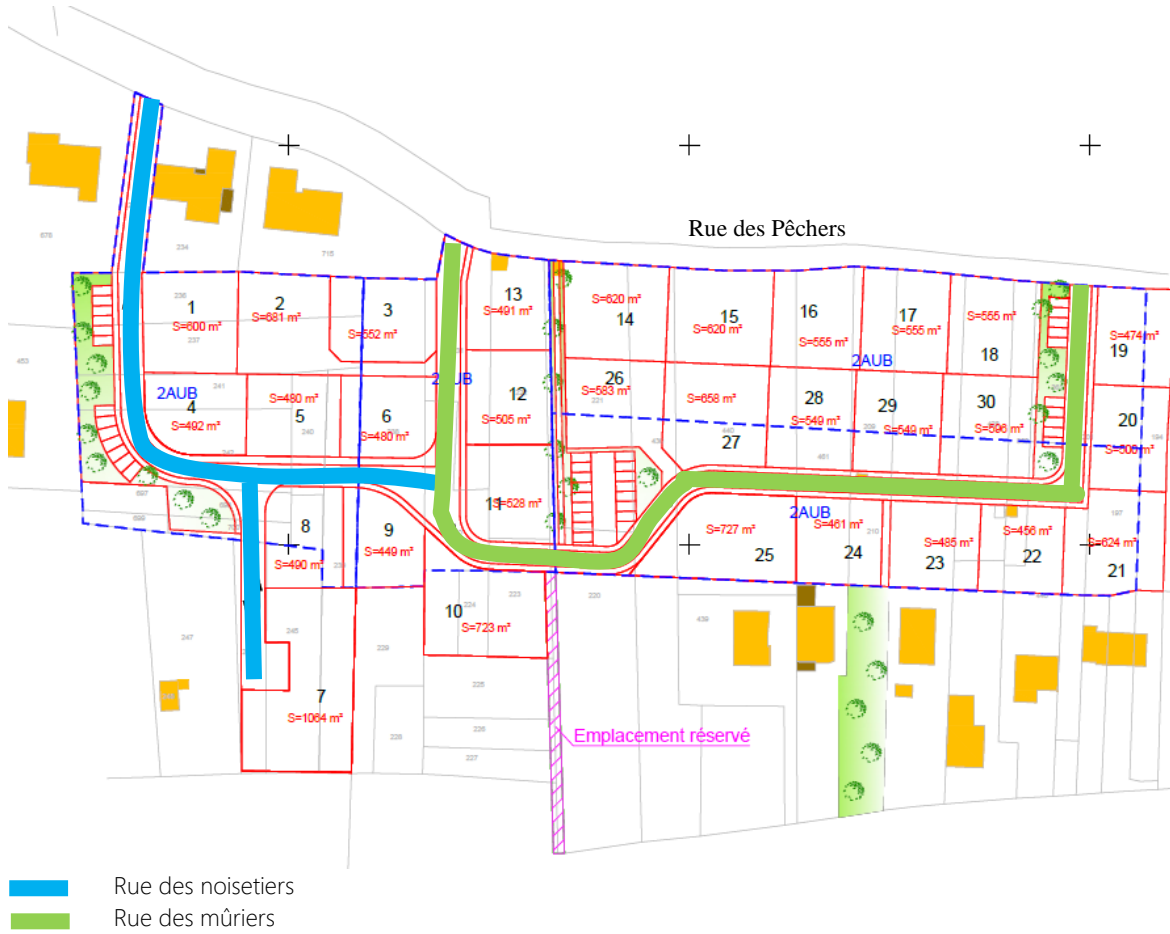
- d'approuver la vente des parcelles numérotées 2 à 10 d'une surface totale de 276m<sup>2</sup> au prix de 30 €/m<sup>2</sup> au profit de la société EUROPEAN HOMES;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ;
- De désigner Maître TISSANDIER, Notaire à RIOM, pour la passation des actes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# 11. DENOMINATION DE DEUX NOUVELLES VOIES : RUE DES MURIERS ET RUE DES NOISETIERS

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre de la création du lotissement du « Clos du Grand Saint Paul » par la société RUE 66, il est proposé au Conseil municipal de nommer les voies nouvellement créées.

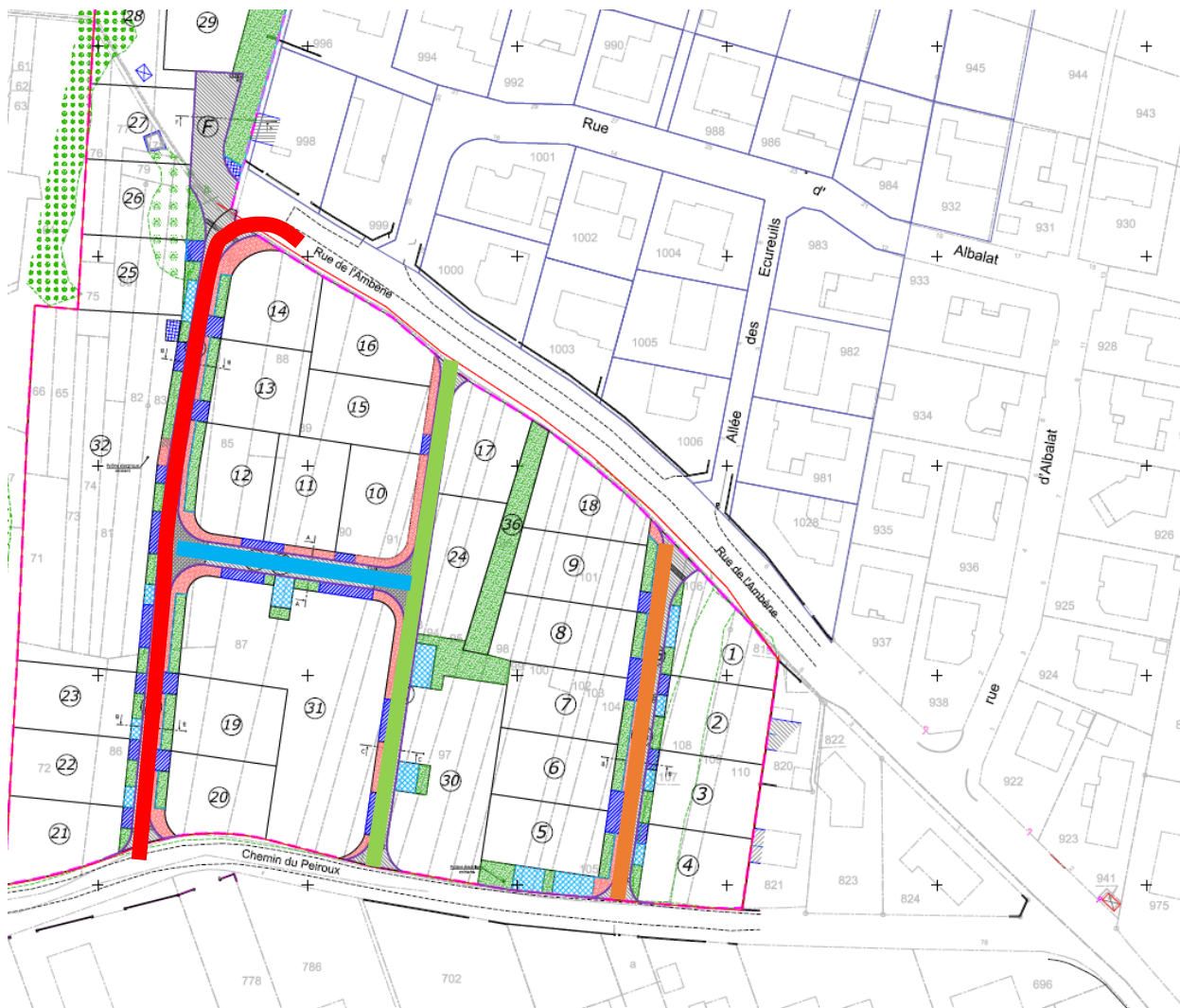


**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

12. DENOMINATION DE QUATRE NOUVELLES VOIES : RUE DE L'AMBENE (PROLONGEMENT), ALLEE DES GARENNES, ALLEE DU RENARD, RUE DU CLOS

Rapporteur : Alain PAULET

Dans le cadre de la création du lotissement du « Clos de l'Ambène » par la société EUROPEAN HOMES, il est proposé au Conseil municipal de nommer les voies nouvellement créées.



- Rue de l'Ambène (prolongement de la rue de l'Ambène existante)
- Allée des Garennes
- Allée du Renard
- Rue du Clos

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 21h35min*

Compte-rendu établi à MOZAC, le mardi 15 octobre 2019

Marc REGNOUX  
Maire de MOZAC

